

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Considérant le branchement AEP, impasse du Mont Saint Denis à Le Fossé ;
 - Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation.

ARRETE :

Article I :

Les travaux de branchement AEP sont autorisés impasse du Mont Saint Denis à Le Fossé du 28 août 2023 au 28 septembre 2023.
La circulation se fera manuellement.

N°2023-158

Objet :

Branchement AEP

Impasse du Mont Saint Denis

Société Turqueville

Du 28 août 2023 au 28 septembre 2023

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société **TURQUEVILLE, TSA 70011, 89164 DARDILLY** prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 03 août 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : ~ 3 AOUT 2023